

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

PRÉSENTS :

ALLARD Pierre, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, CHABAUD Mireille, CHAZELAS Laurence, CHAZELLE Anne-Sophie, COINDEAU Lucien, COMPERE Béatrice, COUCAUD Nadège, CROCI Eliane, DAUVERGNE Frédéric, DESROCHES Bernadette, GANDOIS Philippe, GERBAUD Alex, GRANET Thierry, LA DUNE Clément, LEKIEFS Didier, MALAGNOUX Bruno, MURA Laure, PESQUE Aurabelle, PICHON Joëlle, PIEL Jean-Sébastien, PIQUE Clémence, RASOA FENOSOA Esther, ROY Didier, SEBBAH Julia, SIMMONNEAU Christelle, TARNAUD Nathalie, TRICARD Stéphanie, WACHEUX Christophe

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

BALESTRAT Claude, conseiller municipal, excusé représenté par Hervé Beudet, adjoint au Maire
LAURENCIER Noël, conseiller municipal, excusé représenté par Pierre Allard, Maire

L'assemblée désigne ensuite Yoann BALESTRAT, conseiller municipal, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

Les comptes-rendus des séances du conseil municipal du 27 mai 2020 sont adoptés à l'unanimité

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 ainsi qu'il suit :

- | | |
|----------------------------|--------|
| - Taxe foncière (bâti) | 28,53% |
| - Taxe foncière (non bâti) | 85,09% |

- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Nathalie Tarnaud, Jean-Sébastien Piel et Clémence Pique votant contre

- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2020 de la Commune
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2020 du camping
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2020 des lotissements communaux
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2020 de la régie des Pompes funèbres

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2020 Énergie photovoltaïque

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Nathalie Tarnaud, Jean-Sébastien Piel et Clémence Pique votant contre

- DESIGNNE les représentants du Conseil municipal appelés à siéger ou à représenter la Commune auprès des organismes, établissements et institutions

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la cession de la parcelle EN n° 135 sise "Le Petit Grandmont" aux Consorts TARNAUD au prix de 975,00 euros TTC.

- DIT que les frais de bornage d'un montant de 747,00 euros TTC sont à la charge des Consorts TARNAUD.

- DESIGNNE l'étude de Maître COURIVAUD Christian et DIT que les frais de notaires sont à la charge des Consorts TARNAUD.

- APPROUVE l'incorporation au domaine public communal de la parcelle cadastrée Section EN n° 134.

- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

- APPROUVE la cession des parcelles cadastrées Section AO n° 68, 69, 70, 71, 263 et 264 sises 30 et 30 bis faubourg Blanc à la SCI DEMICLAIRE au prix de 66 000 euros.

- DESIGNNE les études de Maîtres SOBEL-DOUVRANDELLE et COULAUD Julien et DIT que les frais de notaires sont à la charge de la SCI DEMICLAIRE.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée Section AI n° 47 sise 1 rue des Binlaudes à Monsieur SOUCHAUD Julien au prix de 10 000 euros.

- DESIGNNE les études de Maîtres NIVET Jean-Baptiste et COULAUD Julien et DIT que les frais de notaires sont à la charge de Monsieur SOUCHAUD Julien.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération 2018/57 en date du 12 avril 2018.

- DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage

- DÉCIDE de conclure :

- un contrat d'apprentissage au service espaces verts à compter du 1er septembre 2020, pour une durée de deux ans afin de préparer un Certificat d'Aptitude Professionnelle Jardinier Paysagiste.

- un contrat d'apprentissage au service bâtiment à compter du 1er août 2020, pour une durée d'un an afin de préparer un Certificat d'Aptitude Professionnelle Monteur en Installation Thermique.

Ces deux emplois non permanents seront indiqués au tableau des emplois.

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces verts	1	CAP Jardinier Paysagiste	2 ans
Bâtiment	1	CAP Monteur en installation thermique	1 an

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis ou autres établissements de formation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Nathalie Tarnaud, Jean-Sébastien Piel et Clémence Pique votant contre

- DECIDE de transférer en totalité les excédents de fonctionnement à la CCPOL, soit :

- pour le budget Eau 135 453 €
- pour le budget Assainissement 411 431 €

- DECIDE de transférer partiellement les excédents d'investissement à la CCPOL comme suit :

- pour le budget Eau à hauteur de 401 103 €
- pour le budget Assainissement à hauteur de 529 109 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de reprendre les montants provisionnés en 2019 comme suit :

- * Budget Général 32 101,27 €

- DECIDE de constituer des provisions pour débiteurs défaillants comme suit :

- * Budget Général 30 183,40 €

- DIT que les crédits seront prévus aux budgets concernés de l'exercice en cours à l'article 6817 pour la constitution des provisions, et à l'article 7817 pour la reprise des provisions.

- DIT que ces provisions pourront être reprises au fur et à mesure de l'encaissement ou de l'extinction des créances ou si elles devenaient sans objet.

- AUTORISE le Maire à signer l'acte modificatif au contrat d'assurance "dommages aux biens" avec la société SMACL assurances, qui répond aux attentes et besoins de la collectivité, avec une majoration de la cotisation annuelle de 10% et une franchise générale de 5 000 euros

- SOLLICITE l'inscription des crédits au budget 2021 de la commune (6161).

Le Conseil municipal, à la majorité, Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel, Clémence Pique et Nathalie Tarnaud, s'abstenant

- APPROUVE les demandes de subvention pour diverses opérations, au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2020 du Conseil départemental de la Haute-Vienne

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes à ce dossier et à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le montant de la subvention d'équilibre à verser au CCAS pour l'exercice 2020, ainsi que l'échéancier de versements proposé ci-dessous

- 1er acompte	80 000 €	en mars 2020
- 2ème acompte	150 000 €	en juillet 2020
- solde :	45 000 €	en décembre 2020

- APPROUVE le programme de restauration et de numérisation des documents d'archives

- SOLLICITE le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité, Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel, Clémence Pique et Nathalie Tarnaud, votant contre

- AUTORISE le Maire à signer les accords-cadres et à délivrer les bons de commande dans la limite des crédits budgétaires, concernant les travaux de grosses réparations de voirie

- CONSTATE l'inscription des crédits budgétaires affectés aux travaux d'entretien et de grosses réparations de voirie, articles 615 et 2315 (en dépenses et recettes).

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin qui portent sur les achats de fournitures et d'impression administratives

- AUTORISE le Maire à signer les conventions qui mentionneront les modalités de fonctionnement du groupement suivant les dispositions du code de la commande publique

- AUTORISE le Maire à signer et notifier les accords-cadres en lieu et pour le compte de l'ensemble des membres, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes
- CONSTATE l'inscription des crédits au budget de l'exercice en cours de la commune et autorise le Maire à signer les accords-cadres en qualité de coordonnateur, et à délivrer et notifier les bons de commandes pour le compte de la collectivité au fur et à mesure des besoins des services.
- DECIDE de maintenir sa participation au financement de la protection sociale complémentaire du risque prévoyance et de l'étendre au risque santé
 - DECIDE de verser une participation mensuelle, directement à tout agent, titulaire ou stagiaire, non titulaire de droit public ou de droit privé, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance et santé labellisée
- DIT que le montant de la participation s'élève, pour tous les agents à :
 - 12 € par mois pour le risque santé
 - 12 € par mois pour le risque prévoyance
- DIT que les crédits sont prévus aux budgets concernés de l'exercice en cours

Le Conseil municipal, à la majorité, Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel, Clémence Pique et Nathalie Tarnaud, s'abstenant

- DECIDE de modifier le tableau des emplois au 1er juillet 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'adopter le rapport de la CLECT en date du 2 mars 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel, Clémence Pique et Nathalie Tarnaud, votant contre

- AUTORISE le Maire à participer au financement des transports scolaires et à régler cette participation à la Région à compter du 01 janvier 2020

- AUTORISE le Maire à rembourser les familles concernées par un trop payé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à résilier le bail du 8 juin 2014 avec la société Orange, qui concerne un local technique d'une surface de 40 m² au 41 avenue Corot et à signer le nouveau bail à effet au 8 juin 2020

- APPROUVE à compter du 8 juin 2020, la redevance annuelle de 3 400 €

- DECIDE de fixer à 14 € la somme allouée par élève de CM2 pour l'année scolaire 2019-2020 à l'achat de livres, en remplacement du voyage de fin d'année initialement prévu.

- DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours chapitre 011.

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.